Mémoire personnel de James McInnes adressé à

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE GLOBALE SUR LES HYDROCARBURES

Je veux réitérer les recommandations 18, 19 et 20 du MÉMOIRE que le Conseil Régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a déposé lors de la :

Consultation publique sur les enjeux énergétiques du Québec

MÉMOIRE du Déposé à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Septembre 2013

6. Gérer les hydrocarbures

RECOMMANDATION 18 Garantir que les approvisionnements en pétrole et en gaz proviennent de sources les moins dommageables en diffusant une étude comparative des sources d'approvisionnements tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques, de l'effet sur la lutte au réchauffement climatique et sur la consommation de pétrole.

RECOMMANDATION 19 Ne pas autoriser en territoire québécois l'approvisionnement ou la circulation de pétrole des sables bitumineux de l'Alberta considéré comme l'un des plus polluants, énergivores et émetteurs de GES au monde et comme particulièrement corrosif et dangereux à transporter par pipeline (projet Oléoduc Énergie Est par exemple).

RECOMMANDATION 20 Le Québec doit recourir aux énergies renouvelables et locales plutôt qu'au gaz naturel ou sinon, opter pour les sources les plus propres (conventionnel), renouvelables (biogaz) et en remplacement des produits pétroliers.

Je mets l'emphase sur les sources de pétrole les moins dommageables et de ne pas autoriser le pétrole des sables bitumineux de l'Alberta qui produisent 2 fois plus de GES que les autres.

Merci de votre écoute

James McInnes, le 11 novembre 2015